


LOIRE

Responsabilité sociétale des entreprises (42)

LOIRE HABITAT ENGAGE SES FOURNISSEURS

Engagé dans une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Loire Habitat a décliné son engagement avec 8 de ses fournisseurs en leur faisant signer une charte. Dans le même temps, le bailleur social a formalisé son engagement auprès de la fédération du BTP de la Loire dans la lutte contre les offres anormalement basses.

Les acteurs du secteur du bâtiment et des travaux publics étaient nombreux le vendredi 4 décembre dernier en fin de matinée, réunis à l'invitation de Loire Habitat dans l'amphithéâtre de Métrotech. Entreprises, architectes, bureaux d'études, sociétés de maintenance, tous étaient présents pour assister à la signature d'une charte d'engagement entre le bailleur social et 8 de ses fournisseurs, une initiative soutenue par la fédération du BTP de la Loire, l'Office du BTP de la Loire ainsi que l'Untec Loire/Haute-Loire. « Nous avons entamé une démarche de RSE, dont l'objectif est

d'obtenir la certification ISO 26000 », rappelle Laurent Gagnaire, directeur de Loire Habitat. « Dans le cadre de cette démarche, nous avons interrogé nos collaborateurs sur les valeurs qu'ils souhaitent mettre en avant, et nous avons décidé de les faire partager à nos fournisseurs en leur proposant une charte. » Ces valeurs, qui sont l'engagement, l'accueil, la qualité, la proximité et le respect, ont trouvé une résonance parmi plusieurs entreprises partenaires de Loire Habitat qui ont participé à l'élaboration de la charte clients/fournisseurs responsables. « L'objectif est d'engager le dialogue autour de nos relations que l'on souhaite responsables et durables », souligne Laurent Gagnaire. Ce vendredi, ce sont donc 8 entreprises qui ont signé les premières chartes : Super, Proxiserve, DSL, Soulier Kubitza / Horizon Jardin, Ballet, Lapras, l'imprimerie Rizzi et le bureau d'études GBA.

La fédération du BTP de la Loire a souhaité profiter de ce moment privilégié pour proposer elle aussi la signature d'un engagement autour des offres anormalement basses dans les marchés (OAB). « Nous nous sommes associés à la

signature de la charte client/fournisseur responsable de Loire Habitat car il est important que les maîtres d'ouvrages et les entreprises s'engagent pour hausser le niveau de la profession, mais aussi favoriser le dialogue entre tous ces acteurs », estime Thierry Vidonne, président de la fédération du BTP42. « Dans ce cadre-là, nous avons souhaité faire un focus sur les OAB, un sujet qui nous tient à cœur et autour duquel nous avons créé une charte. »

Dans cette charte de détection et d'élimination des offres anormalement basses, la fédération propose aux maîtres d'ouvrage de calculer la moyennes des offres qu'ils reçoivent lors de la publication d'un marché, et de détecter celles qui sont en décalage. Un questionnaire a été élaboré pour permettre à l'entreprise concernée d'expliquer ce décalage de prix. « Loire Habitat est le premier maître d'ouvrage à signer cette nouvelle charte, nous espérons pouvoir en faire signer d'autres d'ici les Assises de la commande publique qui se tiendront à Saint-Étienne le 21 mars prochain », espère Thierry Vidonne.

■ **Emilie Massard**



Paul Celle, président de Loire Habitat, et Thierry Vidonne, ont formalisé leur engagement